

# MUNICIPALITÉ DE Chartierville

Province de Québec  
Municipalité de Chartierville

Lundi 5 mars 2012

Séance régulière du Conseil municipal, tenue au Centre communautaire.

## 1. Ouverture de la séance :

En l'absence de monsieur le maire Jean Bellehumeur, monsieur Camille Fortier maire suppléant, ouvre la séance à 19 h.

Sont présents : les conseillers Jacques Blain, Louis Désy, Camille Fortier, Raymond Fournier et Nancy Lacroix ; la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

Absence : Jean Bellehumeur.

## 2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Raymond Fournier d'adopter l'ordre du jour **avec ajout au point 7.**

12-2157

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2012.
4. Adoption des revenus et dépenses
5. Rapport du maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- Résolution – Génivar (travaux relatifs au MTQ)
- Résolution – Ajout article 7.1 au règlement 2011-02
- Résolution – Recommandation de remboursement par le MTQ (facture #3 & libération de retenue)
- Résolution – Acceptation appel d'offres pour financement par billets
- Résolution – Cours secouriste pour pompiers
- Résolution – Dépôt Jeux Modul'Air (parc pour Enfants)
- Résolution – Dépôt Les Fous de la Scène (fête nationale)
- Résolution – Appui club Astronomie – (pollution lumineuse : Douanes États-Unis)
- Résolution - Souper de la faim – 1<sup>er</sup> avril 2012 (location salle – Normand Gendron)
- Martel, Brassard, Doyon (nouvelle raison sociale)
- Installation d'une calvette dans le rang Brise-Culottes (**ajout**)

9. Période de questions
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

- 12-2158**                    **3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2012 :**  
Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Nancy Lacroix d'adopter le procès-verbal du 6 février 2012.
- 12-2159**                    **4. Adoption des revenus & dépenses :**  
Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Jocelyn Poulin d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2012 pour un total des dépenses au montant de 323 466,20 \$ et un total des revenus au montant de 188 207 ,93 \$.

#### **5.Rapport du Maire :**

- En remplacement du maire, monsieur Camille Fortier mentionne que c'est monsieur le maire Jean Bellehumeur qui en février dernier s'est rendu à la réunion de la table des maires à la MRC donc, en ce qui le concerne présentement il n'y a rien de spécial. Cependant, il sera présent à la table des maires le 19 mars prochain.

#### **6.Rapport des comités *ad hoc* :**

##### *Côte magnétique et CIMO :*

En ce qui concerne le Comité du rehaussement du Centre d'interprétation de la mine d'Or, monsieur Fournier informe les membres du conseil qu'à la suite de la réunion de ce soir accompagné de quelques membres de son comité il présentera sur Power Point le projet du Centre d'interprétation de la mine d'Or.

Pour ce qui est du projet de la Côte magnétique, monsieur Fournier mentionne que le nombre de membres du comité a augmenté. Il regarde la possibilité d'avoir un Centre d'interprétation avec édifice ou seulement une installation estivale ; les membres du comité continuent les délibérations avant de demander une subvention.

##### *Loisirs*

Madame Lacroix mentionne que le brunch prévu pour le 8 avril prochain est annulé car les Chevaliers de Colomb tiendront une activité semblable le 1<sup>er</sup> avril. Elle mentionne aussi que les démarches pour le parc pour enfants sont en marche et que le tout devrait se réaliser au printemps prochain.

##### *Pacte rural :*

Pour le Comité Chartierville fleuri, ceux-ci ont rencontré une représentante d'Arts & Jardins et ce dossier suit son cours.

##### *Voirie :*

M. Fortier informe les membres que des réparations ont été effectuées sur notre niveleuse. Les coûts se sont avérés un peu plus élevés que prévus mais tout est une question de sécurité.

#### **7. Informations, correspondance & demandes diverses :**

**12-2160**

##### *GENIVAR (travaux relatifs au MTQ) :*

**Considérant** que la municipalité a accepté par résolution numéro 10-2006 le 6 décembre 2010 un contrat de service avec la firme Génivar pour les services d'ingénierie relatifs aux travaux d'interception et de

traitement des eaux usées, pour un prix de 170 000 \$, plus les taxes applicables;

**Considérant** que la Municipalité agit à titre de maître d'œuvre, au profit du Ministère des Transports du Québec (MTQ), pour les travaux de réparation de la chaussée et des égouts pluviaux sur la route 257 qui sont exécutés de façon concomitante aux travaux d'interception et de traitement des eaux usées;

**Considérant** que la firme Génivar a fait parvenir à la municipalité le 24 août 2011 une lettre réclamant des honoraires de 101 374,12 \$, plus les taxes applicables, en sus des honoraires déjà déterminés par le contrat signé par la municipalité, pour les travaux relatifs au MTQ;

**Considérant** que la municipalité et le MTQ ont formulé des objections à cette demande d'honoraires relative aux travaux du MTQ ;

**Considérant** que la municipalité et le MTQ d'une part, et Génivar d'autre part, ont convenu de régler leur différend hors cours, pour une somme de 46 386 \$, plus les taxes applicables, concernant les honoraires supplémentaires réclamés par Génivar pour les travaux relatifs au MTQ;

**Considérant** que la municipalité et le MTQ ont convenu de répartir entre eux les honoraires de base de 170 000 \$, plus les honoraires supplémentaires de 46 386 \$, sur une base de 68% pour la municipalité, et 32% pour le MTQ, soit 147 142,48 \$ plus taxes pour la municipalité, et 69 243.52 \$ pour le MTQ ;

**En conséquence**, sur proposition de Louis Désy, appuyé par Jacques Blain, il est unanimement résolu de payer à Génivar des honoraires supplémentaires de 46 386 \$, plus les taxes applicables pour les travaux relatifs au MTQ réclamés par la lettre de Génivar du 24 août 2011. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## 12-2161

*Ajout de l'article 7.1 au règlement 2011-02 :*

ATTENDU QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier.

IL EST PROPOSÉ par Louis Désy, APPUYÉ par Jacques Blain ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'article 7.1 soit ajouté au règlement 2011-02 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## 12-2162

*Recommandation de remboursement par le MTQ (facture #3 & libération de retenue) :*

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville est présentement à effectuer des travaux pour l'interception et le traitement des eaux usées ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a signé une entente de collaboration avec le Ministère des Transports pour les travaux touchant la route 257 (Protocole d'entente N° 101028) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a reçu la recommandation de paiement n° 3 des travaux exécutés par la compagnie T.G.C. Inc. en date du 6 février 2012 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a effectué le paiement de 141 351,14 \$ à la compagnie T.G.C. Inc.;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a reçu la recommandation de la libération de la moitié de la retenue, soit l'équivalent de 5%, des travaux exécutés par la compagnie T.G.C. Inc. en date du 6 février 2012 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville doit effectuer le paiement de 85 053,20 \$ à la compagnie T.G.C. Inc.;

il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Raymond Fournier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Chartierville approuve et recommande le remboursement par le Ministère des Transports de la facture n° 3 au montant de 26 746,02 \$ ainsi que la libération de la moitié de la retenue au montant de 29 490,17 \$. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**12-2163**

*Acceptation appel d'offres pour financement par billet :*

**IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN POULIN, APPUYÉ PAR JACQUES BLAIN ET RÉSO-LU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité de Chartierville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés pour son emprunt du 13 mars 2012 au montant de 1 658 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **2010-01**, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>138 000 \$</b>	<b>2,86000 %</b>	<b>13 mars 2013</b>
<b>142 000 \$</b>	<b>2,86000 %</b>	<b>13 mars 2014</b>
<b>146 000 \$</b>	<b>2,86000 %</b>	<b>13 mars 2015</b>
<b>150 000 \$</b>	<b>2,86000 %</b>	<b>13 mars 2016</b>
<b>1 082 000 \$</b>	<b>2,86000 %</b>	<b>13 mars 2017</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**12-2164**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 2010-01, la Municipalité de Chartierville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 658 000 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BLAIN, APPUYÉ PAR RAYMOND FOURNIER ET RÉSO-LU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 658 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **2010-01** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire suppléant Camille Fortier et la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme ;

QUE les billets soient datés du 13 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2013.</b>	<b>138 000 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>142 000 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>146 000 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>150 000 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>154 000 \$ (à payer en 2017)</b>
<b>2017.</b>	<b>928 000 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Chartierville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **2010-01**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**12-2165**

*Cours secouriste pour pompiers :*

Les pompiers devront suivre un cours obligatoire avec Formation Urgence Vie. Il est donc proposé par Nancy Lacroix, appuyée par Louis Désy d'autoriser nos cinq (5) pompiers à suivre le cours « Secourisme en milieu de travail » qui se tiendra à la Salle municipale La Patrie les 17 et 18 mars 2012 au coût de 97\$/personne. Adopté à l'unanimité.

**12-2166**

*Dépôt Jeux Modul'Air :*

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Chartierville expédie le montant de 1 747,43 \$ pour la préparation des modules pour la Parc pour enfants. Adopté à l'unanimité.

**12-2167**

*Dépôt Fous de la Scène – Fête nationale :*

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyée par Raymond Fournier que la Municipalité de Chartierville expédie un dépôt de 10 % au montant de 163,84 \$ pour la réservation d'un chansonnier pour la Fête nationale 2012. Adopté à l'unanimité.

**12-2168**

*Appui Club astronomie (pollution lumineuse) :*

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville fait partie de la première réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic;

ATTENDU que le Club d'astronomie C.A.P.R.I.C.E. fondé à Chartierville se préoccupe énormément de la préservation de cette réserve de ciel étoilé ;

ATTENDU que le nouveau poste des douanes américaines ont installé un éclairage qui nuit considérablement à l'observation du ciel étoilé ;

**IL EST PROPOSÉ** par Louis Désy, **APPUYÉ** par Jacques Blain **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Chartierville appuie le Club d'astronomie C.A.P.R.I.C.E. dans ses démarches auprès des différents paliers canadiens ou américains dans le but de préserver notre réserve de ciel étoilé. Adopté à l'unanimité.

**12-2169**

*Souper de la faim 1<sup>er</sup> avril 2012 :*

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Nancy Lacroix et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville loue, sans frais, la salle du bas aux Chevaliers de Colomb pour le souper de la faim ;

*Martel, Brassard, Doyon (nouvelle raison sociale) :*

La secrétaire-trésorière fait lecture d'une lettre envoyée par Me. Bernadette Doyon nous informant que les prochains comptes nous seront envoyés sous leur nouvelle raison sociale de THERRIEN, COUTURE S.E.N.C.R.L.

*Ponceau rang Brise-Culotte (M. André Laflamme) :*

M. André Laflamme s'informe auprès de la municipalité à savoir s'il est de sa responsabilité ou de la responsabilité de la Municipalité pour le changement d'un ponceau dans le rang Brise-Culottes. À suivre.

**9.Période de questions :**

**10.Affaires nouvelles :**

**11. Levée de la séance :**

trésorière

Camille Fortier, Maire suppléant

Maryse Prud'homme, secrétaire-